

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 OCTOBRE 2021

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 32
Pouvoirs : 11
Votants : 43

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 15/10/2021

Le 21 octobre 2021, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Stéphane BERTHOMIEU, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Anne-Marie DEGUEURCE, Daniel DOMPOINT, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX (Pouvoir Marc PECHOUX), Emilie BERTHOLON (Pouvoir Christine FORNES), Fabien BIHLER (Pouvoir Stéphane BERTHOMIEU), Ingrid BESSON (Pouvoir Armand CHAUMONT), Jacques CORMORECHE (Pouvoir Nicole DUGELAY), Carole DEMANGE, Bernard GRISON (Pouvoir Frédéric VALLOS), Amina LEGHNIDER (Pouvoir Patrick CHARRONDIERE), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Laëtitia BORDELIER), Richard PACCAUD (Pouvoir Vincent LAUTIER), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN), David POMMIER (Pouvoir Carole BONTEMPS-HESDIN).

Secrétaire de séance : Patrick CHARRONDIERE.

OBJET : FINANCES – Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021 - Décision modificative n°3

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président chargé des Finances, présente la proposition de décision modificative n°3 du Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021 qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement (dépenses et recettes) 0,00€
- en section d'investissement (dépenses et recettes) 100 000,00€

Cette décision modificative permet :

En fonctionnement :

Pas d'écriture en fonctionnement

En investissement :

L'augmentation des crédits des comptes d'opérations patrimoniales nécessaires au remboursement des avances forfaitaires versées aux entreprises de travaux en 2020 notamment pour la construction de la STEP de Fareins, pour un montant de 100 000€. Cette écriture est équilibrée par une réduction du compte 238-01 chapitre 041 pour -20 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n° 3 du Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021 suivante :

D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n° service	INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Observations
					Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits	
D		041	2315	01	Opérations patrimoniales - remboursement des avances et acomptes sur commandes d'immos corporelles	120 000,00		Augmentation des crédits de remboursement des avances forfaitaires des entreprises de travaux
D		041	238	01	Opérations patrimoniales - remboursement des avances et acomptes sur commandes d'immos corporelles	-20 000,00		
R		041	238	01	Opérations patrimoniales - avances et acomptes sur commandes d'immos corporelles		100 000,00	Augmentation des crédits pour l'enregistrement des avances forfaitaires
					TOTAL	100 000,00	100 000,00	

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **26 OCT. 2021** A Trévoux, le 21/10/2021
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20211021-2020C177-FI
Affichage le :

26 OCT. 2021

**Le Président,
Marc PECHOUX**

